



Communiqué de presse

Elecnor améliore les conditions de crédit syndiqué de 600 millions d'euros

- Le groupe signe une novation modificative qui étend le délai d'un an et améliore substantiellement les conditions du crédit syndiqué de 600 millions d'euros signé en juillet 2014

Madrid, le 2 juillet 2015.- Profitant de l'amélioration des marchés financiers suite à l'actuelle situation des faibles taux d'intérêt, Elecnor a signé un contrat de novation pour modifier certaines conditions du crédit syndiqué signé, pour un montant de 600 millions d'euros, avec 19 entités financières, aussi bien nationales qu'internationales.

Avec une entrée en vigueur immédiate, cette novation étend l'échéance à un an, jusqu'en juillet 2020 et améliore substantiellement les conditions des marges accordées pour ce crédit à l'origine l'année dernière. La limite est maintenue à 600 millions d'euros, répartis en deux parties : une partie prêt pour trois cent millions d'euros et une partie ligne de crédit *revolving* d'un même montant.

L'opération est dirigée par Banco Santander comme Sole Bookrunner, coordinateur et agent. En qualité de MLA, en plus de Santander, participent Bankia, Caixabank, Banco Sabadell, Kutxabank, Credit Agricole, BBVA et Barclays.

Au sujet d'Elecnor

Elecnor développe des projets liés aux infrastructures, aux énergies renouvelables et aux nouvelles technologies. Avec un effectif de 12 500 personnes, le Groupe est présent dans près de 40 pays. Plus d'informations disponibles sur www.elecnor.com

Pour plus d'informations :

Porter Novelli

Eva Toussaint - Beatriz Crespo

eva.toussaint@porternovelli.es / beatriz.crespo@porternovelli.es

Tél. : (+34) 91 702 73 00